

DELIBERATION CAc003-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation
Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil acad mique le 30 ao t 2016.

Objet de la d lib ration Projet d'Etablissement

Le conseil acad mique r uni le 8 septembre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le Projet d'Etablissement est approuv .
Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 56 voix pour.

Fait   Angers, le 12 septembre 2016

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **15 septembre 2016** / mise en ligne : **15 septembre 2016**